



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT** tenue le lundi, 4 juillet 2016 à 20 h00, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ** et **SYLVIE ADAM**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** était absent de son siège.

Monsieur **JEAN LANGEVIN**, directeur général et M<sup>c</sup> **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2016-07-392 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2016
  - N.M. 1.2 **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2016-07-393 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2016
3. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 2016-07-394 3.1 Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat
  - 2016-07-395 3.2 Motion de félicitations à Guillaume Paré de l'école la Chantignole
4. **RÈGLEMENTS**
  - A.M. 4.1 Avis de motion d'un projet de règlement numéro 947-01-2016 modifiant le règlement numéro 947-2008 relativement au programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont

2016-07-396 4.2 Adoption du deuxième projet de résolution numéro PP-15 autorisant la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 444 388, adjacent au 109, rue Champlain, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

## 5. **AFFAIRES COURANTES**

### 5.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2016-07-397 5.1.1 Dépôt de la liste des comptes à payer au 30 juin 2016

2016-07-398 5.1.2 Adoption des amendements budgétaires au 4 juillet 2016

### 5.2 TRAVAUX PUBLICS

2016-07-399 5.2.1 Autorisation au service des travaux publics de vendre le véhicule 265 à l'encan Ritchie

2016-07-400 5.2.2 Adjudication d'un contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues de l'étang aéré #1- Phase II

2016-07-401 5.2.3 Adjudication d'un contrat pour l'achat d'un camion tracteur année 2010 ou plus récent

### 5.3 SERVICES TECHNIQUES

2016-07-402 5.3.1 Adjudication d'un contrat de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Beauce, Bruce et une partie de la rue Chambly

2016-07-403 5.3.2 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Beauce, Bruce et une partie de la rue Chambly

2016-07-404 5.3.3 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Beauce, Bruce et une partie de la rue Chambly

2016-07-405 5.3.4 Cession du lot 5 790 624, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, projet «Côte-Est», rue Dorchester

2016-07-406 5.3.5 Cession du lot 5 901 304, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue de Drummond

2016-07-407 5.3.6 Autorisation d'occupation permanente du domaine public pour la propriété située au numéro 49, de la rue Jones

2016-07-408	5.3.7	Autorisation d'occupation permanente du domaine public pour la propriété située au numéro 334, rue de la Côte-Est
	5.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
2016-07-409	5.4.1	Appel de projets 2016-2017 dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés
2016-07-410	5.4.2	Appel de projets 2016-2017 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales
2016-07-411	5.4.3	Renouvellement de l'entente inter municipale avec la Ville de Cowansville pour l'offre d'activités aquatiques
2016-07-412	5.4.4	Entériner la nomination des membres du Comité consultatif de la culture de Bromont pour l'année 2016
2016-07-413	5.4.5	Modification au protocole d'entente du Centre de dépannage Marguerite-Dubois et demande d'une aide financière additionnelle
2016-07-414	5.4.6	Autorisation de la tenue de la Grande Foire paroissiale annuelle organisé par la Fabrique Saint-François-Xavier le dimanche 7 août 2016
2016-07-415	5.4.7	Demande de soutien de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby 2016
	5.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	5.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
2016-07-416	5.6.1	Autorisation de signature des rapports de documentation de base pour deux servitudes de conservation avec Conservation de la nature Canada
2016-07-417	5.6.2	Autorisation pour une levée de fonds au profit de la Croix-Rouge sur le site du Marché aux Puces
	5.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
N.M.	5.7.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juin 2016
2016-07-418	5.7.2	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 juin 2014
2016-07-419	5.7.3	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la construction d'une résidence

		unifamiliale au 360, rue Doonan, lot 4 062 489, coin Dunlavey
2016-07-420	5.7.4	Modification d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale déjà approuvée au 22, rue Bleury
2016-07-421	5.7.5	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la construction d'une résidence unifamiliale au 126, rue de Verchères
2016-07-422	5.7.6	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de la rénovation d'une partie du clocher du Centre culturel St-John, au 593, rue Shefford
2016-07-423	5.7.7	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la modification d'une enseigne détachée au 659, rue Shefford
2016-07-424	5.7.8	Modification d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale déjà approuvée concernant l'aménagement d'un terrain au 375-3, rue de la Côte Est
2016-07-425	5.7.9	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant l'installation de deux enseignes au 90, boulevard de l'Aéroport
2016-07-426	5.7.10	Suivi d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment commercial au 2040, route Pierre-Laporte
2016-07-427	5.7.11	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant l'installation d'enseignes au 89, boulevard de Bromont
2016-07-428	5.7.12	Suivi d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 549 352, chemin de Gaspé
2016-07-429	5.7.13	Demande de modification du PIIA approuvée pour le projet résidentiel Côte-Est
2016-07-430	5.7.14	Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un solarium à une distance de 5,6 m de la ligne arrière au lieu de 7,6 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003 au 21, rue Dion, lot 2 928 761, zone H06-28, district Adamsville
2016-07-431	5.7.15	Autorisation pour que l'Association de Conservation du Bassin-Versant du Lac Bromont (ACBVLB) soit autorisée au nom de la Ville de Bromont à signer toute demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques dans le cadre du projet de réhabilitation du lac Bromont (Phoslock)

2016-07-432	5.7.16	Maintien du bâtiment temporaire à l'école St-Vincent-Ferrier, 125 rue d'Adamsville
	5.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2016-07-433	5.8.1	Autorisation et contribution à l'événement Bromont Ultra 2016
2016-07-434	5.8.2	Soutien en services et prêt de matériel à l'évènement Bromont en Arts 2016
2016-07-435	5.8.3	Autorisation de signalisation temporaire lors du Championnat de golf junior Graham Cooke et du Championnat Canadien Mid-Amateur 2016
2016-07-436	5.8.4	Demande d'aide financière pour l'événement Dressage Bromont CDI1 2016
2016-07-437	5.8.5	Demande d'aide financière pour l'International Bromont 2016
2016-07-438	5.8.6	Demande d'aide financière pour l'International d'attelage Bromont et le Championnat Canadien 2016
2016-07-439	5.8.7	Demande d'aide financière pour le Printanier Bromont 2016
2016-07-440	5.8.8	Demande d'aide financière pour l'événement Concours d'été de Bromont 2016
2016-07-441	5.8.9	Demande d'aide financière pour l'événement Knowlton Pony Club 2016
	5.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2016-07-442	5.9.1	Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec
2016-07-443	5.9.2	Autorisation de signature de l'entente relative au projet d'autopartage Sauv'Er
2016-07-444	5.9.3	Dissolution de la Société d'Écoconservation Bromont-Lac Brome
2016-07-445	5.9.4	Aide financière à la société de conservation du Mont Brome
2016-07-446	5.9.5	Ajustements salariaux relatifs à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres à temps régulier 2011-2015
	5.10	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	5.10.1	Dépôt de la liste des engagements de surnuméraires, occasionnels et étudiants

- |             |           |   |
|-------------|-----------|---|
| 2016-07-447 | 5.10.2    | Embauche au poste de greffier adjoint   |
| 2016-07-448 | 5.10.3    | Embauche au poste d'horticulteur permanent saisonnier   |
|             | <b>6.</b> | <b><u>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</u></b>  |
| N.M.        | 6.1       | Dépôt du compte-rendu du Comité de circulation du 9 juin 2016   |
| N.M.        | 6.2       | Dépôt de deux (2) communiqués du ministère de la Santé et des Services sociaux invitant la population à faire preuve de prudence pour prévenir la maladie de Lyme et de traitement préventif disponible pour les zones à risque |
| N.M.        | 6.3       | Dépôt du sommaire des avocats de la firme Tremblay Savoie Lapierre relatif au bail emphytéotique de la SACS   |
| N.M.        | 6.4       | Dépôt d'une correspondance de propriétaires de la rue Adamsville relativement au nouveau projet domiciliaire dans le secteur Adamsville   |
| N.M.        | 6.5       | Dépôt de la lettre et de la carte de remerciements de l'Équipe-école de Saint-Vincent-Ferrier concernant le maintien des élèves à Bromont   |
|             | <b>7.</b> | <b><u>AFFAIRES NOUVELLES</u></b>  |
| N.M.        | <b>8.</b> | <b><u>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>   |
| 2016-07-449 | <b>9.</b> | <b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>  |

2016-07-392

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2016, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

N.M.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Suite à un résumé du sommaire exécutif des avocats de la firme Tremblay Savoie Lapierre relatif au bail emphytéotique avec la SACS, trois (3) personnes se prévalent de cette période de questions et font des interventions sur le sujet suivant :

- Garanties et protections de la Ville dans le bail emphytéotique conclu avec la SACS pour un terme de 50 ans.

**2016-07-393**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 6 JUIN 2016**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **SYLVIE ADAM**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2016, sans modification.

**ADOPTÉE**

**2016-07-394**

**ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À LA  
DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE  
CLIMAT**

ATTENDU QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos

territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;

- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

ATTENDU QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'Engagement de Paris présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

**ADOPTÉE**

**2016-07-395**

**MOTION DE FÉLICITATIONS À GUILLAUME PARÉ  
DE L'ÉCOLE LA CHANTIGNOLE**

ATTENDU QU'à l'initiative de quelques enseignants de l'école La Chantignole à Bromont, dont mesdames Isabelle Drouin, Caroline



Raynault-Desgagné et Catherine Salois, les étudiants de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année étaient invités à participer au concours de l'Association québécoise des jeux mathématiques;

ATTENDU QUE Guillaume Paré, étudiant de 5<sup>e</sup> année à l'école La Chantignole à Bromont a participé à ce concours;

ATTENDU QUE Guillaume Paré a obtenu des notes parfaites à la demi-finale et la finale québécoise remportant les honneurs dans la catégorie P2 (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année primaire) du concours;

ATTENDU QUE suite à sa performance, Guillaume Paré a été choisi comme l'un des 8 représentants du Québec pour participer à la finale mondiale des Jeux qui se déroulera à Paris en août prochain;

ATTENDU l'immense fierté de la Ville de Bromont d'être représentée par Guillaume Paré à cet événement international contribuant ainsi au rayonnement de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter officiellement Guillaume Paré pour sa performance exceptionnelle soit une note parfaite lors de la finale du concours de l'Association québécoise des jeux mathématiques tenue à l'université Laval à Québec le 18 juin 2016.

D'offrir les vœux de succès à Guillaume Paré lors de sa participation à la finale mondiale des jeux de Paris les 25 et 26 août prochain alors qu'il représentera le Québec avec les autres finalistes.

De transmettre une copie de la présente résolution à la directrice de l'école de La Chantignole.

De transmettre une copie à monsieur Paul Sarrazin, président de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

**ADOPTÉE**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
947-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 947-2008  
RELATIVEMENT AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES  
DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT**

Monsieur le conseiller PIERRE DISTILIO donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 947-01-2016 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 947-2008 relativement au programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont» sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil;

Monsieur le conseiller PIERRE DISTILIO demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

2016-07-396

**DEUXIÈME PROJET DE RÉOLUTION PP-15 AUTORISANT LA  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE  
SUR LE LOT 3 444 388, ADJACENT AU 109, RUE CHAMPLAIN,  
EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS  
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI).**

ATTENDU QU'une demande de PPCMOI visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 444 388, adjacent au 109, rue Champlain, a été déposée;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone municipale résidentielle H02-203;

ATTENDU QUE selon la grille des spécifications, les terrains dans cette zone doivent avoir une superficie minimale de 2 200 m<sup>2</sup>, un frontage minimal de 30 m et une profondeur de 60m;

ATTENDU QUE le projet nécessite la resubdivision de deux lots protégés par droits acquis;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le deuxième projet de résolution à l'effet :

D'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 444 388, adjacent au 109, rue Champlain, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), malgré les normes prescrites à la grille de spécification en vigueur pour la zone H02-203 du Règlement de zonage 876-2003 de la Ville de Bromont et aux conditions suivantes :

- Les lots actuels 2 930 268 et 3 444 388 devront être resubdivisés de manière suivante :
  - Lot 1 : superficie de 1800,2 m<sup>2</sup>, frontage de 24 m et profondeur de 60,96 m;
  - Lot 2 : superficie de 2 115,7 m<sup>2</sup>, frontage de 33,93 m et profondeur de 62,24 m.
- La résidence unifamiliale isolée devra être construite selon le modèle déposé au soutien de la demande;
- Tout agrandissement de la résidence projetée sera assujéti à la procédure de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- La résidence devra être construite à l'emplacement actuel du garage détaché tel que montré au plan d'implantation déposé au soutien de la demande;
- Les allées d'accès existantes devront être conservées et aucun stationnement additionnel ne pourra être aménagé pour la résidence existante au 109, rue Champlain.

**ADOPTÉE**

2016-07-397

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER  
AU 30 JUIN 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **SYLVIE ADAM**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 juin 2016, au montant de  
**1 812 399,22 \$**

à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme  
suit :

Compte à payer : **649 780,97 \$**

Caisse déboursés : **245 623,75 \$**

**505 430,20 \$**

Paies versées le:

• 9 juin 2016 **206 101,56 \$**

• 23 juin 2016 **205 462,74 \$**

Faits saillants :	
Chèque no.	
M2840	Païement de 69 125,00\$ à Valeurs Mobilières Desjardins pour une échéance de dette.
M2858	Païement de 79 088,25\$ à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne pour une échéance de dette.
21619	Païement de 34 952,40\$ à Granby Chrysler pour l'achat d'un Dodge Gr.Caravan au service de Police
12000	Païement de 49 439,25\$ à Groupe GIE pour le contrat d'inspection des chaussées.
21899	Païement de 76 387,89\$ à Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles
21907	Païement de 57 095,69\$ à Somavrac C.C. Inc. pour le chlorure de calcium (abat-poussière).
21914	Païement de 79 102,80\$ à Toitures Industrielles Pro pour la réfection de la toiture de la CTE.

**ADOPTÉE**

2016-07-398

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 4  
JUILLET 2016**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparée par le  
directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier en date  
du 4 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **SYLVIE ADAM**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 4  
juillet 2016, celle-ci étant jointe à la présente résolution pour en faire  
partie intégrante.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et  
trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2016-07-399**

**AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE  
VENDRE DES ÉQUIPEMENTS, MACHINERIES ET VÉHICULES  
À L'ENCAN**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Bromont a un ancien camion de pompier qui n'est plus utile;

ATTENDU QUE le véhicule identifié 265 stationné depuis plusieurs années à la caserne numéro 3 a subi de nombreuses réparations au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le châssis a dû être réparé et ressoudé pour des fissures importantes causant l'immobilisation de celui-ci et représentant plusieurs milliers de dollars à chaque réparation et qu'au printemps 2016 une nouvelle fissure a forcé une nouvelle mise hors service du véhicule;

ATTENDU QUE les réparations et le maintien de celui-ci occasionneraient une dépense de plus de 6000\$ et que le véhicule est remis aux travaux publics depuis le mois de juin 2016;

ATTENDU QU'un encan public existe et que la Ville désire en profiter pour présenter notre équipement pour vente au plus offrant;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder l'autorisation au Services des travaux publics de vendre le véhicule #265, ancien camion de pompier, à l'encan Ritchie de Mont-St-Hilaire.

D'autoriser messieurs Sylvain Chrétien et François Soutière du Service des travaux publics, à signer tous documents à cette fin.

**ADOPTÉE**

**2016-07-400**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA VIDANGE, LA  
DÉSHYDRATATION, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION  
DES BOUES DE L'ÉTANG AÉRÉ #1, PHASE II**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder à la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition et/ou valorisation des boues de l'étang aéré #1;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

Nom d'entreprises	Prix (taxes incluses)
Centrix Environnement	127 852,20\$

Neault Solution Environnement	147 972,83\$
Révolution Environnementale Solution LP	182 874,64\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire Centrix Environnement est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**  
 APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger un contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues de l'étang aéré #1, phase II au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Centrix Environnement au montant de 111 200,00\$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert du bordereau de prix.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-401**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN  
 CAMION TRACTEUR ANNÉE 2010 OU PLUS RÉCENT**

ATTENDU QUE le service des travaux publics désire faire l'acquisition d'un camion tracteur usagé, année 2010 ou plus récent pour le transport des équipements lourds;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

Nom d'entreprises	Prix (taxes incluses)
Excellence Peterbilt	56 337,75\$
Ryder Truck Rental	40 814,98\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire Ryder Truck Rental est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**  
 APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour l'achat d'un camion tracteur usagé, année 2010 ou plus récent à Ryder Truck Rental, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de **35 499\$** plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-402**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE  
REMPACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUTS SUR LES RUES BEAUCE, BRUCE ET UNE PARTIE  
DE LA RUE CHAMBLY**

ATTENDU QU'il est requis de procéder aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Beauce, Bruce et une partie de la rue Chambly ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>Montant de la soumission incluant les taxes</b>
TGC	1 124 985,53 \$
Groupe Allaire Gince infrastructures inc.	1 126 755,00 \$
Bertrand Ostiguy	1 058 988,73 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	1 134 648,61 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, celle de la société Bertrand Ostiguy s'avère la plus basse conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger un contrat de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Beauce, Bruce et une partie de la rue Chambly au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Bertrand Ostiguy pour la somme de **921 060,00 \$** plus les taxes applicables, le tout selon le bordereau de quantités approximatives.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-403**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES  
PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUTS SUR LES RUES BEAUCE, BRUCE  
ET UNE PARTIE DE LA RUE CHAMBLY**

ATTENDU QU'afin de procéder à la surveillance des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Beauce,

Bruce et une partie de la rue Chambly, il est requis de retenir les services d'une firme spécialisée ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour un contrat en services professionnels dans le cadre du projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts ;

ATTENDU QUE six (6) entreprises furent invitées à soumissionner ;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le systèmes de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres et que les résultats sont les suivants :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>POINTAGE FINAL</b>	<b>RANG</b>
TETRA TECH QI INC.	24.12	4
CIMA +	20.95	5
LES SERVICES EXP INC.	25.23	3
LES CONSULTANT S.M. INC.	27.13	1
AVIZO	25.87	2

ATTENDU QUE la soumission de Les Consultants S.M. Inc. est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger un contrat de surveillance des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Beauce, Bruce et une partie de la rue Chambly au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final de plus élevé, soit Les Consultants S.M. Inc., pour la somme de **40 872,21 \$** plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-404**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES  
PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES  
MATÉRIAUX DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES  
CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LES RUES  
BEAUCE, BRUCE ET UNE PARTIE DE LA RUE CHAMBLY**

ATTENDU QU'afin de procéder au contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Beauce, Bruce et une partie de la rue Chambly, il est requis de retenir les services d'une firme spécialisée ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour un contrat en services professionnels dans le cadre du projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts ;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises furent invitées à soumissionner ;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres et que les résultats sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>POINTAGE FINAL</b>	<b>RANG</b>
SNC LAVALIN	54.92	1
SOLMATECH	42.53	3
LES SERVICES EXP INC.	50.84	2
LABORATOIRES DE LA MONTÉRÉGIE	Non conforme	-

ATTENDU QUE la soumission de SNC-Lavalin est conforme à l'appel d'offres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le mandat du contrôle qualitatif des matériaux des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Beauce, Bruce et une partie de la rue Chambly au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final de plus élevé, soit SNC-LAVALIN, pour la somme de **21 299,00 \$**, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-405**

**CESSION DU LOT 5 790 624, CADASTRE OFFICIEL DU  
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME,  
PROJET «CÔTE-EST», RUE DORCHESTER**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente, portant le numéro P2011-HDM-15, intervenu entre Ville de Bromont et Développement Ski Bromont inc. relativement au projet domiciliaire «Côte-Est»;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2011-04-195, en date du 18 avril 2011;



ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente et du permis de lotissement portant le numéro 2015-10031, Développement Ski Bromont inc. s'est engagée à céder le lot 5 790 624, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à titre de contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels des articles 16 et suivants du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003 et ses modifications subséquentes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière le lot 5 790 624, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.

QUE cette cession est en considération de la contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels des articles 16 et suivants du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003 et ses modifications subséquentes.

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2016-07-406**

**CESSION DU LOT 5 901 304, CADASTRE OFFICIEL DU  
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE  
DE DRUMMOND**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire du lot 3 163 740, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une partie du fonds de la rue de Drummond;

ATTENDU QUE madame Anne Joncas est propriétaire du lot 2 930 290 qui fut remplacé par les lots 5 901 301 à 5 901 304, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur les rues de Drummond et Montcalm;

ATTENDU QU'un débordement de l'emprise physique de la rue de Drummond touche à l'immeuble de madame Joncas, correspondant au lot 5 901 304, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE madame Anne Joncas est consentante à céder le lot 5 901 304, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte cession rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière le lot 5 901 304, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, de madame Anne Joncas.

QUE cette cession est consentie pour la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2016-07-407**

**AUTORISATION D'OCCUPATION PERMANENTE DU  
DOMAINE PUBLIC POUR  
LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU NUMÉRO 49, DE LA RUE JONES**

ATTENDU QU'une occupation du domaine public a été constatée dans une section de l'emprise de la rue Jones en face du 49, rue Jones;

ATTENDU QUE le propriétaire désire maintenir l'emplacement de ces stationnements ;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 1014-2014, toute occupation du domaine public est interdite à moins d'avoir obtenu une autorisation, selon les modalités de ce règlement;

ATTENDU QUE l'occupant concerné a déposé une demande d'occupation du domaine public en bonne et due forme;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande d'occupation permanente;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'occupation permanente du domaine public requis à l'égard de la propriété du 49, rue Jones (5 027 693, cadastre du Québec), sous réserve de l'acceptation du directeur des services techniques et du service de l'urbanisme quant aux travaux d'aménagement requis pour assurer l'intégration dudit stationnement dans son environnement et que toutes les exigences prévu au règlement numéro 1014-2014 soient rencontrées.

**ADOPTÉE**

**2016-07-408**

**AUTORISATION D'OCCUPATION PERMANENTE DU  
DOMAINE PUBLIC POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU  
NUMÉRO 334, RUE DE LA CÔTE-EST**

ATTENDU QU'une occupation du domaine public a été constatée dans une section de l'emprise de la rue Côte-Est en face du 334, rue de la Côte-Est;

ATTENDU QUE le propriétaire désire maintenir l'emplacement de ces stationnements ;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 1014-2014, toute occupation du domaine public est interdite à moins d'avoir obtenu une autorisation, selon les modalités de ce règlement;

ATTENDU QUE l'occupant concerné a déposé une demande d'occupation du domaine public en bonne et due forme;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande d'occupation permanente;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'occupation permanente du domaine public requis à l'égard de la propriété du 334, rue de la Côte-Est (4 851 911, cadastre du Québec), sous réserve de l'acceptation du directeur des services techniques et du service de l'urbanisme quant aux travaux d'aménagement requis pour assurer l'intégration dudit stationnement dans son environnement et que toutes les exigences prévu au règlement numéro 1014-2014 soient rencontrées.

**ADOPTÉE**

**2016-07-409**

**APPEL DE PROJETS 2016-2017 DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE  
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

ATTENDU QU'un appel de projets 2016-2017 dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés est en vigueur;

ATTENDU QUE la volonté du conseil municipal de la Ville est d'élaborer et de réaliser la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) dans un délai d'au plus 24 mois suivant la signature du protocole d'entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE la Ville veut améliorer la qualité de vie des aînés sur son territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise sur pied du programme MADA, la Ville veut formuler une demande d'aide financière au Ministère de la famille, afin de proposer un projet de politique et assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action;

ATTENDU QUE la Ville souhaite créer un contexte favorable pour mobiliser toutes les ressources municipales afin d'offrir aux aînés un milieu de vie sain et agréable;

ATTENDU QUE l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les aînés pourront s'épanouir;

ATTENDU QUE Madame Marie-Ève Lagacé est désignée par le conseil municipal, responsable des questions relatives aux aînés, et qu'elle est le lien avec la communauté sur toutes les questions relatives aux aînés;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Madame Isabelle Valois, directrice du Service des Loisirs, des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire, à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Famille, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) - Édition 2016-2017, afin de réaliser une politique municipale des aînés et un plan d'action qui en découle, le tout pour et au nom de la Ville de Bromont.

De mandater Madame Isabelle Valois, directrice du Service des Loisirs, des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire, à agir comme représentante de la Ville de Bromont aux fins de ce projet et de son suivi, y compris pour la signature, pour et au nom de la Municipalité, de toute convention d'aide financière, toute reddition de comptes ou tout autre document requis.

De désigner Madame Marie-Ève Lagacé, conseillère municipale, à agir à titre de personne élue responsable du dossier «Aînés» pour la Municipalité de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2016-07-410**

**APPEL DE PROJETS 2016-2017 DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE SOUTIEN  
AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

ATTENDU QU'un appel de projets 2016-2017 dans le cadre du de soutien aux politiques familiales municipales est en vigueur;

ATTENDU QUE la volonté du conseil municipal de la Ville de mettre à jour sa Politique familiale municipale dans un délai d'au plus 24 mois suivant la signature du protocole d'entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE la Ville veut améliorer la qualité de vie des familles sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville veut formuler une demande d'aide financière au Ministère de la famille, afin de proposer un projet d'actualisation de sa politique et assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action;

ATTENDU QUE la Ville souhaite créer un contexte favorable pour mobiliser toutes les ressources municipales afin d'offrir aux familles un milieu de vie sain et agréable;

ATTENDU l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir;

ATTENDU QUE Madame Marie-Ève Lagacé est désignée par le conseil municipal, responsable des questions relatives aux familles, et qu'elle est le lien avec la communauté sur toutes les questions relatives aux familles;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Madame Isabelle Valois, directrice du Service des Loisirs, des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire, à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Famille, dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, afin de mettre à jour la politique municipale familiale et le plan d'action qui en découle, le tout pour et au nom de la Ville de Bromont.

De mandater Madame Isabelle Valois, directrice du Service des Loisirs, des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire, à agir comme représentante de la Ville de Bromont aux fins de ce projet et de son suivi, y compris pour la signature, pour et au nom de la Municipalité, de toute convention d'aide financière, toute reddition de comptes ou tout autre document requis.

De désigner Madame Marie-Ève Lagacé, conseillère municipale, à agir à titre de personne élue responsable du dossier «Famille» pour la Municipalité de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2016-07-411**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTER MUNICIPALE  
AVEC LA VILLE DE COWANSVILLE POUR L'OFFRE  
D'ACTIVITÉS AQUATIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* afin de conclure une entente inter municipale en matière de loisirs;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir à sa population des activités aquatiques de qualité, accessibles et diversifiés, au meilleur coût possible, par le biais d'une telle entente;

ATTENDU QUE le projet d'entente inter municipale présenté par la Ville de Cowansville à la Ville de Bromont en matière de loisirs couvre exclusivement les activités aquatiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, la nouvelle entente inter municipale avec la Ville de Cowansville relativement à la desserte de la population bromontoise pour l'offre d'activités aquatiques, le tout pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2019.

**ADOPTÉE**

**2016-07-412**

**ENTÉRINER LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF CULTURE DE BROMONT POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une politique culturelle;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans la mise en œuvre de la Politique culturelle;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens dans cette démarche;

ATTENDU QU'un Comité consultatif culture de Bromont permet la réalisation de nombreuses actions culturelles dans le respect des orientations de la Politique culturelle, des orientations du plan de développement durable et des grandes orientations du conseil municipal;

ATTENDU QUE la liste des membres du Comité consultatif culture de Bromont doit être entérinée annuellement par le conseil municipal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la nomination au Comité consultatif culture de Bromont de Mesdames et Messieurs, Chan Lebeuf, Catherine Orer, Julie Chabot, Francine Moreau, Claudette Tremblay et Ève Panneton.

**ADOPTÉE**

**2016-07-413**

**MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE DU CENTRE  
DE DÉPANNAGE MARGUERITE-DUBOIS ET DEMANDE  
D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le Centre de dépannage Marguerite-Dubois a besoin du soutien de la Ville de Bromont par le biais du prêt d'un bâtiment, de l'entretien de ce bâtiment ainsi que d'une aide financière pour la location d'un local en raison d'un manque d'espace, pour leur permettre de poursuivre leurs activités;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquis il y a quelques années la maison située au 46 rue Compton, l'a fait mettre aux normes pour l'accès au public, l'a prêté au Centre de dépannage pour leur permettre de poursuivre leurs activités;

ATTENDU QU'un protocole d'entente d'une durée de trois ans a été conclu en 2013 entre la Ville de Bromont et le Centre de dépannage Marguerite-Dubois pour établir les modalités de collaboration entre les deux parties;

ATTENDU QUE le protocole d'entente entre la Ville de Bromont et le Centre de dépannage Marguerite-Dubois est venu à échéance le 31 mars dernier;

ATTENDU QUE l'organisme a déposé une demande d'aide financière au montant de 10 000\$ en décembre 2015 et que la Ville a alors accordée par voie de résolution (2015-12-641) un soutien additionnel pour la location d'un local puisque l'organisme manquait d'espace pour l'entreposage des denrées ainsi que pour la tenue des activités;

ATTENDU QUE ce 10 000\$ n'a jamais été versé à l'organisme;

ATTENDU QUE l'organisme a déposé récemment une demande d'aide financière additionnelle au montant de 10 000\$ afin de défrayer les coûts de location d'un local plus grand pour y tenir toutes ses activités et ainsi déménager officiellement du bâtiment actuel appartenant à la Ville et que cela fait en sorte de causer un délai quant à la signature du protocole d'entente qui devait en principe entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril dernier puisque des modifications ont dû être apportées au document;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Bromont et le Centre de dépannage Marguerite-Dubois;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la signature d'un nouveau protocole d'entente révisé entre la Ville de Bromont et le Centre de dépannage Marguerite-Dubois pour une durée d'un an, établissant les modalités de collaboration entre les deux parties.

D'autoriser la directrice du SLSCVC à signer au nom de la Ville de Bromont le protocole d'entente modifié avec le Centre de dépannage Marguerite-Dubois.

D'accorder une aide financière au montant de **20 000 \$** afin que l'organisme puisse défrayer les coûts de location d'un local plus grand pour y tenir toutes ses activités et ainsi déménager officiellement du bâtiment actuel appartenant à la municipalité.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier la somme de 20 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'annuler la résolution numéro 2015-12-641 relatif à une contribution financière de 10 000\$.

D'annuler la résolution numéro 2016-03-148 et annuler le protocole d'entente s'y rapportant.

**ADOPTÉE**

**2016-07-414**

**AUTORISATION DE LA TENUE DE LA GRANDE FOIRE  
PAROISSIALE ANNUELLE ORGANISÉ PAR LA FABRIQUE  
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER  
LE DIMANCHE 7 AOÛT 2016**

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-François-Xavier demande une autorisation à la Ville de Bromont pour tenir, comme activité de levée de fonds, sa grande foire annuelle le premier dimanche du mois d'août, soit le dimanche 7 août 2016;

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-François-Xavier demande le soutien du service des Travaux publics pour le prêt de matériel de sécurité et de signalisation de même que la livraison et cueillette du matériel pour la tenue de cette activité;

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-François-Xavier demande également une contribution financière de la Ville pour l'organisation de l'événement;

ATTENDU QUE l'activité se déroule toujours sans aucun problème sur les terrains appartenant à la Fabrique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser en faveur de la Fabrique Saint-François-Xavier la tenue d'une grande foire paroissiale (vente de garage) sur ses terrains le dimanche 7 août 2016 et d'émettre gratuitement tous les permis nécessaires pour la tenue de cette activité.

D'autoriser le soutien du service des Travaux publics pour le prêt de matériel de sécurité et de signalisation de même que la livraison et cueillette du matériel pour la tenue de cette activité.

D'autoriser un appui pour la promotion de l'événement dans les divers outils de la Ville de Bromont.

D'autoriser un soutien financier au montant de **100\$** à la Paroisse Saint-François-Xavier qui sera remis à un ou des organismes sélectionnés par la Fabrique.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-415**

**DEMANDE DE SOUTIEN DE L'INTERNATIONAL DE SOCCER  
JEAN-YVES PHANEUF DE GRANBY 2016**



ATTENDU QUE le comité organisateur de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby demande l'utilisation sans frais d'un terrain de soccer à onze (11) joueurs du Campus Germain-Désourdy, d'un terrain de soccer à onze (11) joueurs du parc Paquette, de l'équipements divers de ces deux (2) parcs et que la présence de personnel d'entretien des lieux pour la tenue des parties dans le cadre du tournoi du 2 au 5 septembre 2016;

ATTENDU QUE la Ville dispose de l'installation sportive et des équipements demandés;

ATTENDU QUE la Ville souhaite contribuer à la tenue d'événements générant des retombées économiques locales et régionales;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'utilisation, sans frais, du terrain à onze (11) joueurs du terrain synthétique du Campus Germain-Désourdy ainsi que le terrain à onze (11) joueurs du parc Paquette, des équipements divers de ces deux (2) parcs ainsi que la présence du personnel d'entretien des lieux pour la tenue des parties dans le cadre de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby du 2 au 5 septembre 2016.

D'accorder le soutien du service des Travaux publics pour le prêt de matériel de même que la livraison et cueillette du matériel.

D'accorder un appui pour la promotion de l'événement dans les divers outils de promotion de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

---

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** se retire avant que ne soit traité le sujet suivant, déclarant la possibilité d'être en apparence de conflit d'intérêt dans cette demande qui vise sa propriété et il quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations.

---

**2016-07-416**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES RAPPORTS DE  
DOCUMENTATION DE BASE POUR DEUX SERVITUDES DE  
CONSERVATION AVEC  
CONSERVATION DE LA NATURE CANADA**

ATTENDU QUE Conservation de la nature Canada a préparé des rapports de documentation de base relativement à une servitude de

conservation, soit un document pour la servitude Distilio-Labbé et un document à publier pour la servitude du Lac Gale;

ATTENDU QUE ces deux (2) servitudes de conservation sises sur des terrains appartenant à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE ces documents ont été préparés dans le but de suivre adéquatement les restrictions stipulées dans les deux (2) actes de servitude de conservation, datant respectivement de 2005 (Lac Gale) et de 2007 (Distilio-Labbé);

ATTENDU QUE ces terrains sont visités annuellement pour s'assurer du respect des restrictions et qu'une lettre est transmise à la Ville de Bromont suite à ces visites pour confirmer l'état de la servitude;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner les rapports de documentations de base, effectué le 15 mai 2015 et le 7 décembre 2015, soumis par Conservation de la nature Canada.

D'autoriser madame la mairesse et la greffière à signer les rapports de documentation de base de Conservation de la nature Canada relatifs à la servitude de conservation du dossier Distilio-Labbé et la servitude du Lac Gale.

**ADOPTÉE**

---

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** réintègre son siège.

---

**2016-07-417**

**AUTORISATION DE TENIR UNE LEVÉE DE FONDS AU  
PROFIT DE LA CROIX-ROUGE SUR LE SITE DU MARCHÉ  
AUX PUCES**

ATTENDU QUE la Croix-Rouge section Brome-Missisquoi a présenté une demande d'autorisation au conseil municipal afin de tenir une activité de levée de fonds dimanche le 24 juillet 2016, en cas de pluie remis au 31 juillet 2016, sur le site occupé par le Marché aux puces de Bromont;

ATTENDU QUE l'organisme tient annuellement cette collecte de fonds à cet endroit et que tout se déroule bien;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Croix-Rouge section Brome-Missisquoi à tenir une activité de sollicitation dans le cadre de ses levées de fonds aux entrées du site occupé par le Marché aux puces de Bromont le dimanche 24 juillet 2016, en cas de pluie remis au 31 juillet, le tout conditionnellement à l'acceptation par le propriétaire du terrain privé.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU  
MOIS DE JUIN 2016**

**2016-07-418**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 JUIN 2016**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 juin 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 juin 2016.

**ADOPTÉE**

**2016-07-419**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT LA  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE AU 360,  
RUE DOONAN, LOT 4 062 489, COIN DUNLAVEY**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la construction d'une résidence unifamiliale au 360, rue Doonan, lot 4 062 489, coin Dunlavey, a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 13 : Construction et développement à l'intérieur d'un secteur en pente, sur le flanc ou au sommet d'une montagne;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : demande PIIA sous forme de document incluant gestion des eaux de ruissellement, illustrations de la future maison, plans et coupes des niveaux de terrain, raccordement électrique et éclairage et photos des maisons avoisinantes, plan d'implantation, soumission finale, plan maison extérieur option bois, aire de déboisement;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la construction d'une résidence unifamiliale au 360, rue Doonan, lot 4 062 489, coin Dunlavey, conditionnellement à ce qu'un dépôt de garantie de 500\$ soit remis pour s'assurer que les limites du

déboisement soient respectées et que les travaux d'aménagement paysager soient complétés et conformes au plan déposé à l'échéance du permis.

**ADOPTÉE**

**2016-07-420**

**MODIFICATION D'UNE DEMANDE RELATIVE À  
L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE DÉJÀ APPROUVÉE AU 22, RUE BLEURY**

ATTENDU QU'une modification d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale déjà approuvée au 22, rue Bleury, a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 : Usage récréatif;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : description de la demande ainsi qu'une photo de l'élément décoratif tel que construit sur le bâtiment;

ATTENDU QUE la demande initiale prévoyait l'installation d'une structure de bois massif de type « post and beam » dans le pignon de la façade du bâtiment;

ATTENDU QUE cet élément architectural rehausse la qualité du bâtiment et est préférable à ce qui a été réalisé;

ATTENDU QUE la demande ne répond pas aux objectifs et critères applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande visant à accepter l'élément décoratif tel que construit dans le pignon du bâtiment situé au 22 rue Bleury, mais d'accepter que la structure en bois massif soit remplacée par une structure plus légère en 2'' x 10''.

**ADOPTÉE**

**2016-07-421**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT LA  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE AU 126,  
RUE DE VERCHÈRES**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la construction d'une résidence unifamiliale au 126, rue de Verchères, a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 : Construction et développement à l'intérieur d'un secteur en pente, sur le flanc ou au sommet d'une montagne;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : Lettre explicative, plan d'implantation, plans de la résidence projetée avec l'option B pour la forme de la toiture, plan d'aménagement du terrain et photos des résidences voisines;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la construction d'une résidence unifamiliale au 126, rue de Verchères, conditionnellement à ce qu'un dépôt de garantie de 500\$ soit remis pour s'assurer que les limites du déboisement soient respectées et que les travaux d'aménagement paysager soient complétés et conformes au plan déposé à l'échéance du permis.

**ADOPTÉE**

**2016-07-422**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA RÉNOVATION  
D'UNE PARTIE DU CLOCHER DU CENTRE CULTUREL ST-  
JOHN, au 593, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de la rénovation d'une partie du clocher du Centre culturel St-John, au 593, rue Shefford, a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 : Territoires d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : photo louvres, photo extérieur Centre culturel St-John;

ATTENDU QUE la demande vise le remplacement des abat-sons en bois du clocher de l'église par des abat-sons en bois recouvert d'acier pré-peint de couleur blanche;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à cette demande mais demandait un avis patrimonial afin de comparer ce projet à celui du remplacement des cadres de fenêtres au presbytère situé au 650 rue Shefford;

ATTENDU QUE selon l'avis de Monsieur Martin Dubois de la firme Patri-Arch, la solution idéale pour les deux projets est l'utilisation du bois comme matériau;

ATTENDU QUE la demande ne répond pas aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de la rénovation d'une partie du clocher du Centre culturel St-John au 593, rue Shefford et d'exiger que les abat-sons soient refaits en bois.

**ADOPTÉE**

**2016-07-423**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT LA  
MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE AU 659, RUE  
SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la modification d'une enseigne au 659, rue Shefford, a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 : Territoires d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : plan de l'enseigne projetée et photo de l'enseigne actuelle;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande visant la modification d'une enseigne détachée au 659, rue Shefford.

**ADOPTÉE**

**2016-07-424**

**MODIFICATION D'UNE DEMANDE RELATIVE À  
L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE DÉJÀ APPROUVÉE CONCERNANT  
L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN AU 375-3, RUE DE LA  
CÔTE EST**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale déjà approuvée concernant l'aménagement d'un terrain au 375-3, rue de la Côte Est, a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003

relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 2 :  
Projet résidentiel intégré;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la  
demande : plan aménagement paysager, servitude de tolérance  
d'empiètement;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration  
architecturale déjà approuvée concernant l'aménagement d'un terrain au  
375-3, rue de la Côte Est.

**ADOPTÉE**

**2016-07-425**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT  
L'INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES AU  
90, BOULEVARD DE L'AÉROPORT**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant l'installation de deux enseignes au 90, boulevard de l'Aéroport, a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 12; Dispositions relatives à l'affichage;

ATTENDU QUE le document suivant a été déposé en soutien à la demande; montage photo de l'enseigne détachée et de l'enseigne rattachée au bâtiment;

ATTENDU QUE la taille des caractères formant le nom de l'entreprise sur l'enseigne détachée devrait être augmentée afin d'être plus visible;

ATTENDU QUE malgré sa grande dimension, l'enseigne rattachée au bâtiment serait peu visible étant donné que le bâtiment est situé à plus de 300 mètres du boulevard de l'Aéroport;

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant l'installation de l'enseigne détachée conditionnellement à ce que la taille des caractères du nom de l'entreprise soit augmentée afin d'être plus visible et de refuser l'enseigne rattachée au 90, boulevard de l'Aéroport.

**ADOPTÉE**

---

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** se retire avant que ne soit traité le sujet suivant, déclarant ne pas être en conflit d'intérêt mais préférant s'abstenir dans cette demande qui vise un de ses proches et elle quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations.

---

**2016-07-426**

**SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET  
À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT LA  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL AU 2040,  
ROUTE PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment commercial au 2040,



route Pierre-Laporte, a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 3 : Projet commercial, industriel ou communautaire;

ATTENDU QUE le document suivant a été déposé en soutien à la demande: plans d'architecture et échantillons des matériaux;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment commercial au 2040, route Pierre-Laporte et de mentionner au requérant:

- qu'un plan d'aménagement paysager complet ainsi que les plans de la marquise de la station-service devront faire l'objet d'une demande de PIIA subséquente avant l'émission du permis de construction;
- qu'un avis préparé par un ingénieur sur la sécurité de la configuration des voies d'accès soit déposé avant l'émission du permis de construction.

Que la contribution pour fins de parcs exigée pour l'opération cadastrale nécessaire à la création du lot pour ce bâtiment commercial devra être approuvée par le Conseil avant l'émission du permis de construction.

**ADOPTÉE**

---

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** réintègre son siège.

---

**2016-07-427**

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À  
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VISANT  
L'INSTALLATION D'ENSEIGNES AU  
89, BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant l'installation d'enseignes au 89, boulevard de Bromont, a été déposée;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 3 : Projet commercial, industriel ou communautaire;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : plans des futures enseignes, photos des enseignes existantes;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale visant l'installation d'enseignes au 89, boulevard de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2016-07-428**

**SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET  
À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE RÉSIDENCE  
UNIFAMILIALE SUR LE  
LOT 5 549 352, CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QU'un suivi d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 549 352, ch. de Gaspé, a été déposé;

ATTENDU QUE ce suivi est assujéti au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 8 ; Construction en bordure d'une route champêtre ou panoramique ainsi que Section 13; Construction et développement à l'intérieur d'un secteur en pente, sur le flanc ou au sommet d'une montagne;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : plan implantation, plans de la résidence, liste des matériaux et couleurs;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 549 352, ch. de Gaspé, conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager soit approuvé par le directeur de l'urbanisme et qu'un dépôt de garantie de 500\$ soit remis pour s'assurer que les limites du déboisement soient respectées et que les travaux d'aménagement paysager soient complétés et conformes au plan déposé à l'échéance du permis. Le comité recommande également au conseil de suggérer au requérant de retirer le revêtement de pierre sur la résidence projetée afin d'être encore mieux intégré au style champêtre du secteur.

**ADOPTÉE**

**2016-07-429**

**DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA APPROUVÉE POUR  
LE PROJET RÉSIDENTIEL CÔTE-EST**

ATTENDU QU'une demande de modification du PIIA approuvée pour le projet résidentiel Côte-Est a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 2 : Projet consécutif à un projet de lotissement;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : lettre de présentation, plans d'implantation, plans et photos des bâtiments projetés;

ATTENDU QUE les résidences unifamiliales jumelées devraient être regroupées dans le même secteur plutôt que d'être dispersées dans le projet;

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de modification du PIIA approuvée pour les terrains T-5, T-7, T-8 et T-9 et de refuser les résidences unifamiliales jumelées pour les terrains T-18, T-24 et T-34.

**ADOPTÉE**

**2016-07-430**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À  
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN SOLARIUM À UNE  
DISTANCE DE 5,6 M DE LA LIGNE ARRIÈRE AU LIEU DE 7,6  
M MINIMUM TEL QUE STIPULÉ À LA GRILLE DES  
SPÉCIFICATIONS DE L'ANNEXE C DU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AU 21, RUE DION, LOT 2 928 761,  
ZONE H06-28, DISTRICT ADAMSVILLE**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un solarium à une distance de 5.6 m de la ligne arrière au lieu de 7.6 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003 au 21, rue Dion, lot 2 928 761, zone H06-28, district Adamsville, a été déposée;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 859-2005 sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un solarium à une distance de 5.6 m de la ligne arrière au lieu de 7.6 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003 au 21, rue Dion, lot 2 928 761, zone H06-28, district Adamsville.

**ADOPTÉE**

**2016-07-431**

**AUTORISATION POUR QUE L'ASSOCIATION DE  
CONSERVATION DU BASSIN-VERSANT DU LAC BROMONT  
(ACBVLB) SOIT AUTORISÉE AU NOM DE LA VILLE DE  
BROMONT À SIGNER TOUTE DEMANDE DE CERTIFICAT  
D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET  
DE RÉHABILITATION DU LAC BROMONT (PHOSLOCK)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille en collaboration avec l'Association de conservation du bassin-versant du Lac Bromont (ACVBLB) et l'Université du Québec à Montréal depuis 2007 sur la recherche des causes et des solutions entourant la problématique d'eutrophisation accélérée du Lac Bromont;

ATTENDU QUE l'eutrophisation accélérée du lac est causée principalement par l'augmentation de la quantité de phosphore dans le lac, ce qui résulte en plusieurs problématiques environnementales, dont les efflorescences de cyanobactéries, aussi appelées les algues bleu-vert;

ATTENDU QUE le résultat des études menées par l'équipe de l'UQAM entre 2007 et 2011 confirme qu'il faut arrêter les apports externes de phosphore par les cours d'eau et les rives, mais que le lac est aussi une source lui-même de phosphore et que la meilleure solution pour le lac Bromont serait l'application d'un produit chimique non-toxique composé d'argile et de lanthane, le Phoslock;

ATTENDU QUE l'application de ce produit nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE la Ville et l'ACVBLB ont convenu que l'association serait le représentant mandaté par la Ville afin de travailler en collaboration sur le dossier et fournir les informations requises au ministère;

ATTENDU QUE la procédure requiert que la ville autorise l'association comme signataire de toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre de l'Environnement en vertu de la Loi sur la

qualité de l'environnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'Association de conservation du bassin-versant du Lac Bromont (ACVBLB) comme signataire de toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre de l'Environnement en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le cadre du projet de réhabilitation du Lac Bromont (Phoslock).

D'autoriser la greffière à signer le formulaire du MDDELCC attestant cette autorisation.

**ADOPTÉE**

**2016-07-432**

**MAINTIEN DU BÂTIMENT TEMPORAIRE À L'ÉCOLE ST-  
VINCENT-FERRIER, 125 RUE D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a fait installer, en 2014, des unités modulaires temporaires (bâtiment temporaire) à l'école St-Vincent-Ferrier pour pallier au manque d'espace de classe;

ATTENDU QUE cet ajout a permis l'aménagement de trois (3) classes supplémentaires;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la municipalité de Brigham deviendront incessamment propriétaires des modules formant ce bâtiment temporaire;

ATTENDU QUE le conseil avait autorisé l'installation de ce bâtiment temporaire en 2014 pour une période d'un an et s'est gardé la discrétion de prolonger ce délai en cas où ce bâtiment devenait indispensable;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser le maintien du bâtiment temporaire à l'école St-Vincent-Ferrier, 125 rue d'Adamsville pour une période indéterminée.

**ADOPTÉE**

**2016-07-433**

**AUTORISATION ET CONTRIBUTION À L'ÉVÉNEMENT  
BROMONT ULTRA 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE l'événement Bromont Ultra aura lieu les 8-9 octobre 2016;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique, déposé en 2011, recommande dans son plan d'action de développer l'offre touristique en basse saison;

ATTENDU QUE l'événement connaît une croissance qui permet d'anticiper des retombées économiques;

ATTENDU QUE le budget 2016 octroyé aux événements alloue un montant budgété de **5 000 \$** au Bromont Ultra;

ATTENDU QUE la Politique de soutien aux événements permet d'octroyer jusqu'à 5 % du budget total de l'événement en services offerts par la Ville.

ATTENDU QUE lors de cet événement extérieur, il y a présence de feu en plein air et de musique ou d'amplification sonore engendrant du bruit sur le site où se déroulent les activités et un impact sonore pour les lieux environnants;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement Bromont Ultra sur le territoire de la Ville de Bromont, les 8 et 9 octobre 2016.

D'autoriser la contribution financière de **5 000 \$** taxes incluses à l'événement Bromont Ultra, tel que prévu dans le budget de financement des événements. Un montant de 70 % de l'aide financière accordée sera versé sur présentation de facture après validation de celle-ci par le directeur du Service des finances de la ville. Un second versement, équivalant à 30 %, sera alloué à la suite de l'événement et du dépôt du rapport final et des factures. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'événement.

D'autoriser une contribution en services, jusqu'à concurrence d'une valeur de 3 075 \$.

D'autoriser l'utilisation gratuite des sentiers municipaux et le chalet du Domaine du Lac Gale pour la durée de l'événement.

D'autoriser l'utilisation exclusive du Mont Oak pour la durée de l'événement.

D'autoriser un soutien du service des Travaux publics pour le prêt de matériel de sécurité et de signalisation.

D'autoriser les demandes de dérogation au Règlement 923-2006 sur les nuisances (2.26) les 8 et 9 octobre 2016 sur le site du Parc équestre olympique.

D'autoriser les demandes de dérogation au Règlement 923-2006 sur les nuisances (5.01, 5.02) les 8 et 9 octobre 2016 sur le site du Parc équestre olympique pour la période de jour uniquement, la présente dérogation ne s'applique pas pour la période de nuit, en aucun cas, l'utilisation d'un appareil sonore ou la présence de bruit ne sera permis entre 22 heures (le samedi) et 10 heures (le dimanche).

D'autoriser les demandes de dérogation au Règlement 923-2006 sur les nuisances (8.01, 8.02) les 8 et 9 octobre 2016 sur le site du Parc équestre olympique.

D'autoriser un appui pour la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

D'autoriser l'affichage sur les structures déjà installées en permanence sur le boulevard Bromont, selon les disponibilités.

D'autoriser sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-434**

**SOUTIEN EN SERVICES ET PRÊT DE MATÉRIEL À  
L'ÉVÈNEMENT BROMONT EN ARTS 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire ;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique de la Ville propose de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination ;

ATTENDU QUE la Politique de soutien aux événements permet d'octroyer jusqu'à 5 % du budget total de l'événement en services offerts par la Ville;

ATTENDU QUE la 18<sup>e</sup> édition du Symposium d'arts visuel « Bromont en art » aura lieu les 26, 27 et 28 août 2016 ;

ATTENDU QUE les activités reliées à l'événement auront lieu sur la rue Shefford et dans le Vieux-Village;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution en services, jusqu'à concurrence d'une valeur de 2 475 \$.

D'autoriser un soutien en services des Travaux publics et prêt de matériel lors de l'événement.

D'autoriser le plan de signalisation afin que soit déposé tout le matériel aux endroits indiqués.

D'autoriser le passage d'un petit train ou d'une calèche avec arrêt spécifique pour celle-ci à condition que le cheval soit muni d'un sac de récupération de matières fécales.

D'autoriser le stationnement aux lieux publics spécifiés (Stationnement Compton et aréna de Bromont).

D'autoriser la présence d'une douzaine de véhicules récréatifs dans le stationnement Compton pour la durée de l'événement.

D'autoriser un appui pour la promotion de l'événement dans les outils de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2016-07-435**

**AUTORISATION DE SIGNALISATION TEMPORAIRE LORS DU  
CHAMPIONNAT DE GOLF JUNIOR GRAHAM COOKE ET DU  
CHAMPIONNAT CANADIEN MID-AMATEUR 2016**

ATTENDU QUE le plan de développement touristique de la Ville privilégie de positionner Bromont comme une ville événementielle;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Championnat de golf junior Graham Cooke accueillera 200 jeunes joueurs de golf âgés de 18 ans et moins les 20-21 août et que ceux-ci seront appelés à traverser la rue Champlain;

ATTENDU QUE le Championnat Canadien Mid-Amateur accueillera 150 joueurs de golf élités canadiens du 22 au 26 août et que ceux-ci seront appelés à traverser la rue Champlain près du golf Château Bromont;



ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'installation de signalisation temporaire (2 arrêts temporaires) sur la rue Champlain lors du Championnat junior Graham Cooke et du Championnat Canadien Mid-Amateur du 20 au 26 août 2016 inclusivement, à la hauteur du golf du Château Bromont.

**ADOPTÉE**

**2016-07-436**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉVÉNEMENT  
DRESSAGE BROMONT CDI1 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement des athlètes du Québec;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **4 400 \$** taxes incluses à l'organisme responsable de la tenue de l'événement Dressage Bromont CDI1 2016, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui pour la promotion de l'événement dans les divers outils de communications de la Ville.

### **ADOPTÉE**

**2016-07-437**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INTERNATIONAL BROMONT 2016**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergures depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **36 400\$** taxes incluses à l'organisme la Société d'Agriculture du Comté de Shefford (SACS) responsable de la tenue de l'événement International Bromont 2016, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification

composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

Que la SACS s'engage à fournir des états financiers vérifiés.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui pour la promotion de l'évènement dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2016-07-438**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR  
L'INTERNATIONAL D'ATTELAGE BROMONT ET LE  
CHAMPIONNAT CANADIEN 2016**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergures depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement des athlètes du Québec;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **8 400 \$** taxes incluses à l'organisme responsable de la tenue de l'évènement l'International d'attelage Bromont et le Championnat Canadien 2016, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification

composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-439**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PRINTANIER  
BROMONT 2016**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont est une destination reconnue et prisée au sein de la communauté internationale du sport équestre;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement des athlètes du Québec;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **5 020 \$** taxes incluses à l'organisme responsable de la tenue de l'événement Printanier Bromont 2016, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-440**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉVÉNEMENT  
CONCOURS D'ÉTÉ DE BROMONT 2016**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergures depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement des athlètes du Québec;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **2 900 \$** taxes incluses à l'organisme responsable de la tenue de l'événement Concours d'été de Bromont CDI1 2016, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui pour la promotion de l'événement dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2016-07-441**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉVÉNEMENT  
KNOWLTON PONEY CLUB 2016**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergures depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement des athlètes du Québec;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **2 900 \$** taxes incluses à l'organisme responsable de la tenue de l'événement Knowlton Poney Club 2016, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-442**

**PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI)  
D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville est été reconnue admissible au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le PMVI offre à Bromont la possibilité d'obtenir une subvention totalisant la somme de 498 707,41\$ pour la réalisation de projets qui améliorent le cadre de vie et l'environnement de la Ville;

ATTENDU QUE par l'adoption des résolutions 2015-11-562 et 2016-04-244, la Ville a adhéré au PMVI;

ATTENDU QUE des projets susceptibles de répondre aux critères d'admissibilité du PMVI ont été sélectionnés;

ATTENDU QUE le projet d'acquisition et d'aménagement d'un espace public sur la rue Shefford obtient une majorité d'appuis parmi les membres du conseil pour dépôt immédiat à Hydro-Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De présenter à Hydro-Québec la fiche d'initiative du projet d'acquisition et d'aménagement d'un espace public sur la rue Shefford dans les meilleurs délais.

D'autoriser le directeur général ou le directeur du Service des finances et de l'administration à compléter le dépôt auprès d'Hydro-Québec.

**ADOPTÉE**

**2016-07-443**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE  
AU PROJET D'AUTOPARTAGE SAUV<sup>É</sup>R**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a été admise en 2014 par le Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Centre national de transport avancé (CNTA) à participer à la phase 1 du programme de service d'autopartage avec véhicules électriques SAUV<sup>É</sup>R;

ATTENDU QUE le conseil de ville a adopté une résolution pour adhérer au programme (2014-11-656);

ATTENDU QUE cette adhésion a permis de compléter une évaluation de l'usage et des besoins de certains véhicules de service propulsés par un carburant fossile de la Ville qui pourraient être remplacés par des véhicules électriques, qui de surcroît seraient offerts en autopartage à des organismes à vocation sociocommunautaire qui œuvrent à Bromont;

ATTENDU QUE conséquemment, le conseil a adopté la résolution 2015-10-541 ayant pour objectif de s'inscrire à un projet pilote d'une durée de

deux ans, clé en main comportant l'achat de deux véhicules électriques avec service d'entretien et l'implantation de bornes de recharge;

ATTENDU QUE des subventions provenant du gouvernement du Québec et du FMV réduiront de moitié les coûts du projet, en plus de possibilités de revenus procurés par l'autopartage;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit favorablement dans les objectifs du Plan de développement durable en matière de réduction des GES, favorise le soutien aux organismes sociocommunautaires à but non lucratif et la mise en œuvre de mesure d'économie d'énergie;

ATTENDU QU'un projet d'entente a été soumis pour approbation et signature entre la Société d'innovation en environnement, corporation désignée pour représenter le FMV;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 573.3 (2.1) de la Loi sur les cités et villes, la Ville peut conclure directement avec la SIE pour l'acquisition des véhicules et les bornes de recharge électriques. La SIE étant le seul fournisseur reconnu par la FMV pour réaliser les conditions et obligations du programme SAUV<sup>É</sup>R.

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De conclure le projet d'entente selon le projet soumis.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le projet d'entente.

De verser la somme de 114 801,31\$ en règlement du paiement initial pour les outils et les services SAUV<sup>É</sup>R et l'acquisition de deux véhicules électriques, modèle Chevrolet Spark.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-444**

**DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCOCONSERVATION  
BROMONT-LAC BROME**

ATTENDU QUE l'entreprise ÉCOCONSERVATION BROMONT – LAC BROME a été incorporée le 22 juin 2009, sous la partie 3 de la Loi sur les compagnies (RLRQ, C. C-38);

ATTENDU QUE cette personne morale dont les administrateurs sont partagés entre les villes de Bromont et de Lac-Brome, n'a jamais été en activité et les deux villes concernées estiment inutile de la maintenir existante.



ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome adoptera incessamment une résolution de dissolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les procédures de dissolution de la compagnie ÉCOCONSERVATION BROMONT – LAC BROME, incorporée le 22 juin 2009, sous la partie 3 de la Loi sur les compagnies (RLRQ, C. C-38).

Que la greffière soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet aux présentes.

**ADOPTÉE**

**2016-07-445**

**SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU MONT-BROME – AIDE  
FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Société de conservation du Mont-Brome (Société) a été incorporée le 6 janvier 2015 sous la partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec (RLRQ, C. C-38);

ATTENDU QUE la Société a pour mission la protection des milieux naturels du massif du mont Brome et de ses bassins versants;

ATTENDU QUE la Société dans le cadre de ses activités fait du démarchage pour obtenir des dons fonciers à des fins de conservation écologique et que cette activité lui occasionne des dépenses en frais professionnels et autres;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser à la Société une aide financière de **20 000 \$** non récurrente afin de couvrir ses frais de fonctionnement relatifs à ce type d'opérations, cette somme ne devant aucunement servir à verser une rémunération de ses membres ou employés.

Que le versement de l'aide financière soit conditionnel à la réception d'un état budgétaire de la Société satisfaisant pour la Ville relativement aux frais de fonctionnement et un aperçu des dépenses afférentes aux opérations de réception de dons écologiques.

Que la Société s'engage à produire un état financier et un rapport de ses principales activités 60 jours après la fin de son exercice financier en cours.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier cette somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-07-446**

**AJUSTEMENTS SALARIAUX RELATIFS À LA POLITIQUE SUR  
LES CONDITIONS DE TRAVAIL RÉGISSANT LES EMPLOYÉS  
CADRES À TEMPS RÉGULIER 2011-2015**

ATTENDU que la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres à temps régulier* pour la période du 2001-2015 prévoit des ajustements salariaux selon une méthode de comparaison au marché;

ATTENDU que le conseil a adopté une résolution 2016-03-178 favorable le 7 mars dernier sur les recommandations de la direction générale;

ATTENDU qu'après révision de l'article sur l'application de la méthode de comparaison, une modification du montant des ajustements salariaux s'avère avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la proposition de modification du montant des ajustements salariaux tel que soumise, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DE  
SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS ET ÉTUDIANTS**

**2016-07-447**

**EMBAUCHE AU POSTE DE GREFFIÈRE-ADJOINTE**

ATTENDU l'ouverture du poste de greffière-adjointe et son affichage à l'externe;

ATTENDU QUE 13 candidatures ont été reçues et que le comité, composé de madame Catherine Nadeau, directrice du greffe et des affaires juridiques, madame Lucie Leduc, conseillère en ressources humaines, et monsieur Marc Zaïla, directeur adjoint en ressources humaines ont passé 5 candidats en entrevue et ont fait un choix;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **SYLVIE ADAM**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Ève-Marie Préfontaine soit nommée au poste de greffière-adjointe et ce, à partir du 5 juillet 2016, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans et qu'elle soit assujetti à une période d'essai de six (6) mois;

QUE ce poste cadre soit assujetti à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

D'approuver le contrat de travail de madame Ève-Marie Préfontaine, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser la mairesse et la directrice du greffe et des affaires juridiques à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2016-07-448**

**EMBAUCHE AU POSTE D'HORTICULTEUR PERMANENT  
SAISONNIER**

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'ajout d'un poste d'horticulteur permanent saisonnier au service des travaux publics, classe 6;

ATTENDU QUE plusieurs candidatures ont été reçues et que le comité de sélection composé de monsieur David Charbonneau, directeur adjoint aux travaux publics, et de monsieur Sylvain Chrétien, Contremaître aux travaux publics a fait un choix;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **SYLVIE ADAM**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Jean Patenaude soit nommé au poste d'horticulteur permanent saisonnier au service des travaux publics et qu'il soit assujetti à une période d'essai de 880 heures conformément à la convention collective en vigueur;

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**N.M.**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cinq (5) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- Les protections et garanties du bail emphytéotique signé entre la Ville et la SACS ainsi que les frais d'avocats relatifs à l'analyse dudit bail;
- Nuisance suite à l'installation des lignes triphasées de Hydro-Québec sur le territoire de Bromont notamment dans le secteur de l'aéroport;

- Consultations publiques à venir concernant le déplacement des lignes d'Hydro-Québec sur le chemin Magog et de Gaspé;
- Stationnement difficile sur la rue Shefford près de la piste cyclable ainsi que l'entretien et nettoyage de cette piste cyclable;
- Les systèmes de sons de la SACS suite à la signature de l'entente de gestion.

**2016-07-449**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 22h25.

**ADOPTÉE**

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> août 2016

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE